



Ville de
Maule

Liberté

Egalité

Fraternité

N/Réf. : OL/NB/EF – **Arrêté n° 2024-055**

ARRETE PORTANT RESERVATION DE STATIONNEMENT

Face au 30 rue de Parisis

**Déménagement
Les 23 et 24 mars 2024**

Le Maire,

VU la demande en date du 26 février 2024 par laquelle Monsieur LACAZE Jonathan -
18 rue de Parisis – 78580 Maule

**Demandant l'autorisation de stationner : 1 véhicule de déménagement (20m³) pour
effectuer son déménagement**

- sur 2 places de stationnement (en zone bleue) face au 30 rue de Parisis

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de voirie du 21/10/1965 relatif à la conservation et à la surveillance
des voies communales,

A R R E T E

ARTICLE 1 : AUTORISATION

Le demandeur est autorisé, **les 23 et 24 mars 2024** à occuper le domaine public en vue du
**stationnement d'un camion de déménagement (20m³) permettant d'effectuer son
déménagement** comme énoncé dans la demande susvisée, à charge pour lui de se conformer aux
dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la
dépendance domaniale occupée. Aucun dépôt de matériaux ne sera fait sur la voie publique.
La sécurité et le libre passage des piétons seront toujours assurés. L'entrepreneur devra signaler
toute occupation de la voie publique par des panneaux réglementaires.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toutes natures qui pourraient résulter de l'occupation du domaine public.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur,

Fait à Maule, le 26 février 2024



Olivier LEPRÊTRE
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Maire-adjoint